



---

## COMPTE-RENDU

---

Rencontres rivière du 16/11/2023 à 19h- Salle des fêtes

Commune de Saint-Palais-de-Négrignac – fin de séance à 21h

**Objet :**

Présentation du diagnostic - état des lieux phase 1 – étude PPG 2025

**Nombre de personnes présentes extérieures au Syndicat : 10 personnes**

---

**Réflexions et sujets des échanges :**

- **Moulins :** Position du Syndicat : pas de compétence dans les moulins (quelles soient financières ou techniques) / actions restreintes au regard de la Loi (rubrique 3.3.5.0 Code de l'Environnement) mais aide à la recherche de solutions, de transmission d'information, de mise en relation avec les partenaires les plus pertinents et spécialisés en la matière (associations des Moulins, entreprises dans l'hydraulique et réparation) et lien avec les services de l'Etat. L'entretien et la gestion quotidienne des moulins relèvent de devoir des propriétaires privés. Ambition de pouvoir accompagner les propriétaires pour que tous les moulins puissent être manœuvrables. 1er objectif avant de proposer des projets restauration potentiels, sur volontariat de la continuité écologique (créations d'aménagements complémentaires aux structures historiques existantes). Le Syndicat est notamment en lien avec les associations régionales et départementales des Moulins, propriétaires privés qui suivent les différentes réunions et points d'étape de l'étude du Syndicat.

**Témoignages en séance :** par le passé, les propriétaires des Moulins communiquaient quotidiennement entre eux pour gérer le niveau d'eau et leur besoin de force motrice. Le lien amont aval était permanent. Aujourd'hui, cette gestion et ce lien entre les propriétaires n'existent plus (maison d'habitation secondaire, méconnaissance du fonctionnement des ouvrages). Il pourrait être intéressant de pouvoir redonner du lien entre propriétaires (pour ceux volontaires), imaginer des temps d'échanges et d'expériences, de formation sur la gestion d'un moulin et que les connaisseurs puissent former les nouveaux propriétaires d'usines. Cela permettrait de lier les enjeux patrimoine historique et équilibre de la rivière. Certains moulins sont toujours en activité et sont très bien gérés (partage d'expérience possible). Certains ouvrages, vannages ne sont plus manœuvrables (cas par cas) : importance d'un accompagnement technique et relais pour que les propriétaires puissent trouver une aide personnalisée auprès d'entreprises spécialisées dans ces types de réparation (qui parfois sont du ressort de ferronnerie d'art).



- **Phénomène d'érosion** : la philosophie d'intervention du Syndicat est la suivante : l'érosion est un phénomène naturel à la dynamique de la rivière. La rivière transporte des matériaux (issue des érosions amont) et les dépose plus en aval. Sur des secteurs où il n'y a pas d'enjeu bien et personnes, ces phénomènes seront laissés à la libre évolution des phénomènes mécaniques des eaux. Pour les secteurs où l'enjeu bien et personnes sont clairement impactés (cas discuté en séance concernant un talus de route menacée), le Syndicat sera dans son devoir d'intervenir dans le cadre du PPG ou de réaliser des travaux de génie civil ou végétal d'urgence (en accord avec les services de l'Etat pour protéger les infrastructures publiques. Cas particulier d'un moulin exposé par un propriétaire privé.
- **Gestion des embâcles** : La gestion des embâcles n'est aujourd'hui plus systématique : il relève du devoir du propriétaire riverain d'entretenir la partie du cours lui appartenant. Le Syndicat interviendra prioritairement dans un objectif de protection des biens et des personnes (enlèvements d'arbres ou amas de végétaux entravant la libre circulation des eaux et pouvant amplifier un phénomène d'inondation, ou phénomène d'érosion autour d'infrastructures publiques). Néanmoins, pour des embâcles qui ne présenteraient aucun risque de sécurité publique (pleine zone inondable, forêt alluviale), le Syndicat, en concertation avec les propriétaires privées, pourra proposer de laisser l'embâcle (intérêt écologique majeur). Une veille sera néanmoins observée vis-à-vis des possibles dévalaisons de branches plus modestes, mais l'enjeu écologique et patrimoniale de non-intervention sera privilégié afin de ne pas impacter les milieux naturels.

**Non-intervention pour préserver les milieux** : Les axes d'actions et d'intervention du Syndicat peuvent également tendre vers une non-intervention sur des secteurs où l'enjeu patrimonial est fort : analyse des pertes et gains (plus de mal que de bien ?). Laisser faire la nature / les milieux est également une possibilité.
- **Cours d'eau modifiés par le passé** : actions individuelles, actions publiques visant à l'assainissement des terres : drains, élargissements des lits mineurs des cours d'eau : à l'époque philosophie de gestion appuyée par les politiques publiques. Aujourd'hui, la démarche est différente et il est acté de permettre aux cours d'eau de retrouver leurs calibres et leurs morphologies originelles. Les actions sont plus orientées vers la restauration environnementale.
- **Nouvelle feuille de route politique** : il est reconnu en séance que le Syndicat aujourd'hui présente un programme de préservation des milieux et une gestion de la rivière rassurante au regard de ce qui a été réalisé par le passé (objectifs d'actions différents, et regrets des interventions qui ont été réalisées impactant fortement les rivières). Il a été indiqué en séance également que le Syndicat s'efforcera de communiquer et de travailler en toute transparence sur ces actions (programmation), auprès des communes et des propriétaires riverains (réunions de riverains sur la/les tranche(s) de travaux et actions souhaitées, médiation, dialogue). Cette méthodologie de travail est mise en place sur la partie Gironde. Il est témoigné en séance que cette précaution est indispensable pour permettre l'acceptation locale des nouvelles pratiques, philosophie de gestion à venir (gestion plus environnementale). Il est également témoigné que cette précaution n'a que très peu été mise en place par le passé, ce qui a provoqué des incompréhensions, conflits, freins notables à l'amélioration, protection des cours d'eau. Mauvaises expériences passées et actuelles avec d'autres Syndicats de rivière.

